

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne

MAIRIE DES LECHES LE BOURG 24400 LES LECHES

Dossier suivi par : Fabrice GOULM

Objet : demande de permis de construire A Périgueux, le 22/10/2021

numéro: pc23421d0005

adresse du projet : LE TREILLOU Const. centrale solaire SAS CENTRALE SOLAIREN DE LES

photovoltaïque au sol 24400 LES LECHES nature du projet : Installation de Panneaux Solaires

déposé en mairie le : 31/03/2021 reçu au service le : 28/04/2021

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

PRIEURE DE TRESSEROUX

demandeur:

SAS CENTRALE SOLAIREN DE LES LECHES / M. DAUMARD 188 RUE MARICE BEJART 34184 MONTPELLIER

-

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Annule et remplace l'avis du 08 juin 2021

Nouvel avis émis sur les éléments modifiés (plan masse et coupe) déposés en date du 17/08/2021 :

La nouvelle composition du projet déporte les installations techniques (panneaux, poste de livraison, réserve incendie) en dehors du périmètre de protection de la chapelle classée du prieuré de Tresseroux. Le présent avis (avis simple) a donc une portée différente de celui émis en date du 08 juin 2021 (avis conforme).

Le contexte paysager entourant le monument reste cependant le même, à savoir : un vallon relativement doux ponctué de hameaux et traversé par un ruisseau affluent de la Beauronne. Entourée de prairies et de boisements, la chapelle se trouve dans un environnement caractéristique des paysages de la Double et du Landais.

Le site d'implantation proposé se situe en abord immédiat du rayon de protection de 500 mètres entourant la chapelle protégée et présente une covisibilité avec le monument historique depuis la voie menant au hameau des Gaumes (commune d'Église Neuve d'Issac).

La mise en œuvre d'un équipement au caractère technique et industriel de ce type est en contradiction avec le contexte naturel et paysager existant et ne parait donc pas judicieux à cet endroit.

L'architecte des Bâtiments de France

Pia HÄNNINEN